



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5070536**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/07/2025 18H07 C:005360 I:06744  
V/REF : 1018854  
V/Appel du Mardi 01/07/2025 a 18H07

SEMCODA  
Agence De Villeurbanne  
31 RUE LOUIS GUERIN  
CS 30086  
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 00569  
IMMEUBLE : L'ORANGERIE II -0569  
29-31, RUE LOUIS GUERIN  
.  
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 15 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR  
LOCALISATION : ALLEE N°31 GUERIN-CONTACTER M ALBAN-TEL:06 76454542  
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UN DEBOUCHAGE WC AU 1ER ETAGE  
Donneur d'ordre : Mme F. KAID-AMEUR

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage mécanique/électromécanique avec matériel type K 50.

LE 01/07/2025 A 18H30 :  
DEBOUCHAGE ELECTROMECHANIQUE DU WC AU 1ER ETAGE  
CONTROLE ECOULEMENT - RETABLI  
REPLI DU MATERIEL

**OBSERVATIONS** : CD AB Email envoyé le 07/07/25 a 15H40 Mme F. KAID-AMEUR  
DT AB Email envoyé le 02/07/25 a 14H42 Mme F. KAID-AMEUR

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070536

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif     | N°BT | P.U. HT |        |
|--------------------------|---------------------------------------|------|---------|--------|
| 1,00                     | Prise en charge technique dispatching | 1    | 29,12   | 29,12  |
| 1,00                     | Suppl.Dispat.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h | 1    | 68,24   | 68,24  |
| 1,75                     | H. Personnel + RIDGID K50 le 01/07    | 1    | 121,34  | 212,34 |
| 1,75                     | Sup.H.50%-Déb.K50 +17h/20h-Sa 7/12h   | 1    | 60,67   | 106,17 |
| TOTAL H.T. ....          |                                       |      |         | 415,87 |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                       |      |         | 41,58  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                       |      |         | 457,45 |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1018854 du 10/07/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

31 RUE LOUIS GUERIN

69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

FCTENTAGE Fonct structure Entretien Agence

00569-00001-00002 31 RUE LOUIS GUERIN

Marché : M - 230860003-1

Délai

Date limite exécution : 25/07/2025

Observations

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                                                                                          | Qté  | PU HT  | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------|--------|--------|-----------|
| CU0001 Forfait curage jusqu'au 1er tampon collecteur (remise au diamètre initial de la canalisation) compris aspiration résidu tartre, graisse, débris, cailloux (unité=Heure) | 1,00 | 415,87 | 415,87 | 41,59  | 457,46    |
| Bon de regul<br>ref: 1/07/202518h07                                                                                                                                            |      |        |        |        |           |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 415,87 |
| Total TVA  | 41,59  |
| Total TTC  | 457,46 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 10/07/2025

Le Responsable  
Nom et Signatu

Le Responsable d'Agence.

Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **31 RUE LOUIS GUERIN 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **VILLEURBANNE**

le **10/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1018854